



CAMEROUN: LIBERATION ET REHABILITATION DE MR AMADOU VAMOULKE
JOURNALISTE ET ANCIEN DIRECTEUR GENERAL DE LA CAMEROON RADIO AND TELEVISION (CRTV)!

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Douala-Yaoundé, le 29 Septembre 2017 : Le 06 Octobre 2017, Mr Amadou Vamouké va de nouveau se présenter devant le Tribunal Criminel Spécial à Yaoundé. A cette audience, la partie civile va apporter ses réponses aux conclusions déposées, le 19 septembre 2017, par les avocats de la défense.

Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) demande avec la plus grande insistance la réhabilitation et la libération sans délais de Mr Amadou Vamouké, injustement emprisonné depuis le 29 juillet 2016 à la Prison Centrale de Kondengui à Yaoundé (Cameroun) principalement pour des faits supposés de malversation qui n'ont rien à voir avec de l'enrichissement personnel.

La procédure en cours a permis de démonter une par une les charges qui pesaient sur Mr Vamouké, au point que la partie civile a déclaré vouloir mettre à profit le report d'audience du 2 août 2017 pour tenter de constituer de nouvelles charges !

L'audience ré-ouverte le 19 septembre dernier a permis aux avocats de Mr Vamouké de déposer des conclusions qui ont suffisamment déstabilisé la partie civile pour que cette dernière demande et obtienne un nouveau report au 6 octobre 2017 pour lui permettre d'apporter ses réponses.

La personnalité de Mr Vamouké suffit à comprendre les enjeux de son procès. Des professionnels et des personnalités camerounaises, mais aussi étrangères, ont été nombreuses à témoigner des cinq principales qualités professionnelles de Mr Vamouké : intégrité, transparence, équité, rationalité et responsabilisation. Ce sont ces seules valeurs qui ont amené cette personnalité camerounaise à passer quatorze mois de sa vie... en prison. Nous ne doutons pas que le modèle de manager performant et intègre, qui est publiquement reconnu à Mr Vamouké, déstabilise certains de ses anciens collègues et d'autres gestionnaires véreux devenus ses pires ennemis. Ce sont ces derniers qui ont obtenu sa neutralisation dont ils commencent à admettre qu'elle ne pourra être que temporaire.

Dès le début de la procédure judiciaire, il est apparu que les rapports accusatoires n'étaient pas assez étayés et fondés pour justifier le maintien des poursuites à l'encontre de Mr Vamouké. Malgré cela, cette personnalité subit un acharnement judiciaire totalement arbitraire et un emprisonnement

injustifiable qui fragilise sa santé. Le procès de Mr Vamouké pose la question de savoir si un pays comme le Cameroun peut encore aujourd'hui se permettre de neutraliser ceux et celles de ses fils et de ses filles qui montrent le chemin vers un avenir où les « bonnes pratiques » feront oublier les pratiques actuelles encore trop souvent basées sur les intérêts personnels et égoïstes.

Au-delà de l'avenir personnel de Mr Vamouké, à qui la société camerounaise doit une réhabilitation sans faille, nous devons nous mobiliser largement pour que le respect des droits humains ne soit pas une nouvelle fois bafoué par une procédure dont l'objet ne trompe aucun camerounais. En remportant ce combat légitime nous aiderons la justice camerounaise, aujourd'hui trop souvent décrédibilisée, à renouer avec la confiance de ses citoyens.

Merci de prendre toutes actions qui concourent à la libération de Mr Amadou Vamouké
au Cameroun

Fait à Douala, le 29 Septembre 2017

Contact du secrétariat

redhac.executifddhafricentrale@gmail.com

Bureau : (+237) 233 42 64 04

Portable: (+237) 681 23 89 96

SUIVEZ NOUS

Facebook : RedhacRedhac

Site Web : <https://www.redhac.org>

Twitter : @Redhac Redhac